

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je vous souhaite la bienvenue à toutes et à tous...

s'il vous plaît, pour cette session d'hiver consacrée au budget.

J'ai le plaisir d'accueillir notre nouveau préfet de la Charente-Maritime, Nicolas Basselier, que j'ai eu le bonheur de rencontrer au long de sa carrière dans diverses hautes responsabilités.

La première fut celle de préfet de la Corrèze.

Donc, je lui souhaite en votre nom à tous une chaleureuse bienvenue.

Nous aurons, M. le préfet, le plaisir de vous entendre, selon la tradition, à la fin de cette session.

J'adresse mes très amicales félicitations auxquelles, je pense, vous joindrez les vôtres, à une de nos collègues récemment promue chevalier de l'ordre national du Mérite dans la récente promotion, Chantal Guimberteau.

Rejointe dans la même promotion par notre directeur général adjoint, Pierre-Marie Audouin-Dubreuil.

Et je vous signale que dans les rangs de la presse, Bernard Aumailley, qui est un des plus anciens conseillers généraux de la Charente-Maritime, puisqu'il représente son journal "L'Agriculteur charentais" ici depuis 33 ans, prend ce soir sa retraite.

Donc, c'est la dernière session pour Bernard, mais nous aurons le plaisir de le revoir, je l'espère, à l'occasion de nos sessions.

Dans les nouvelles plus tristes, nous avons perdu une élue saintaise très impliquée dans la vie du handicap, Annie Tendron, que beaucoup d'entre vous connaissaient et qui était une personnalité forte de notre Département.

Une nouvelle plus heureuse, Cédric Tranquard, qui est président de la FDSEA de Charente-Maritime, a été élu président régional.

Voilà pour les informations.

Vous avez sur votre table un rapport 710, qui est une communication, que Stéphane Villain nous présentera tout à l'heure, sur la préparation du Tour de France.

Avec Stéphane, nous avons pensé qu'à la session d'hiver, la session de printemps, et la session de juin, d'ailleurs, il était intéressant que vous soyez au courant du déroulement de la préparation de tout cela, en particulier de tous les autres événements.

Comme M. le préfet a tenu la semaine dernière une réunion en préfecture sur le tracé définitif, il a été mis en annexe de ce document.

Programme de nos travaux, les commissions techniques se réuniront cet après-midi.

Elles viendront devant la commission des finances mercredi matin, mercredi 18.

L'ordre de passage vous sera distribué en fin de réunion, ainsi que le nouveau numéro de notre magazine départemental.

Jeudi matin, Lionel Quillet réunira l'Observatoire de l'éolien, et jeudi, nous commencerons nos travaux à 14h.

Nous poursuivrons jusqu'aux alentours de 19h, certainement, et nous les reprendrons vendredi matin, soit à 9h, soit à 9h30, soit à 10h, selon l'état d'avancement du jeudi.

Donc, pour celles et ceux qui devraient s'absenter en fin d'après-midi jeudi, je demanderai aux collaborateurs des groupes, aux cabinets et à la direction générale de leur indiquer précisément l'heure des débuts des travaux vendredi matin dans cet hémicycle.

Quelques mots sur des sujets d'actualité.

Vous savez que les départements de France ont tenu en octobre leur congrès à Bourges.

Le prochain congrès aura lieu à La Rochelle, à l'Encan, en novembre prochain.

Nous avons, comme nos collègues maires et des régions, demandé au gouvernement une phase de décentralisation forte dans le futur texte dit 3D, différenciation, décentralisation, déconcentration.

Nous rajoutons un certain nombre de choses au fur et à mesure de nos travaux, en particulier la décentralisation du médico-social, en matière énergétique, également, en matière d'énergie et climat.

Sur la transition énergétique, d'ailleurs, nous demandons que certaines dépenses puissent être exclues du périmètre de la contractualisation des 1,2 afin de pouvoir engager un certain nombre de politiques nouvelles. Il y a également un travail, j'en parlerai à ceux d'entre vous qui s'intéressent au dossier de la forêt.

Vu la mauvaise situation financière et les difficultés de l'ONF, nous sommes en train de regarder dans quelles conditions nous pourrions demander une décentralisation d'une partie du territoire actuellement géré, avec des difficultés financières, par l'ONF.

Toujours sur le 1,2 des dépenses de fonctionnement, le fameux pacte de Cahors que nous contestons.

Nous avons écrit, les douze départements de la région, au Premier ministre le 8 novembre dernier pour lui demander que soient exclues du périmètre de Cahors les dépenses liées aux contrats passés avec l'État. Quand, par exemple, l'État abonde des crédits pauvreté, que les crédits que nous mettons en face soient exclus du pacte de Cahors.

En ce qui concerne la fiscalité, le Sénat a eu la bonne et joyeuse idée de revenir sur les dispositions du gouvernement, nous supprimant le foncier bâti à partir de 2021.

Je n'attends pas la même attitude, naturellement, de l'Assemblée nationale.

Mais je remercie le Sénat, par l'intermédiaire de notre collègue Corinne Imbert, d'avoir fait ce geste de résistance.

Enfin, nous avons une inquiétude, par exemple, sur les nouvelles règles d'assurance chômage.

Vous savez que les conditions d'accès à l'indemnisation ont été revues depuis le 1er novembre.

Nous pensons que cela va envoyer des gens dans les dispositifs du RSA et entraîner des dépenses importantes du RSA.

Nous nous attendons, au plan national, à une augmentation de 7 à 10 % des allocataires du RSA, alors que, vous le savez, nous avons 4,5 milliards qui manquent à la sphère départementale pour le financement du RSA.

J'en viens aux dossiers charentais-maritimes.

Vous le savez, à la préfecture, en votre présence, M. le préfet, la préfète de région, Mme Buccio, est venue présenter une nouvelle méthode de travail avec la Vendée et nous, avec les régions Nouvelle-Aquitaine Pays de la Loire pour essayer de faire avancer le projet d'alternative à l'A831.

Nous devons voir avec elle, mon collègue de Vendée, les représentants de nos régions respectives, au mois de janvier le secrétaire d'État chargé des transports.

Nous avons demandé à l'État, puisqu'il a commis la faute de ne pas prolonger la DUP, de porter la nouvelle DUP, non pas sur un axe autoroutier mais sur un axe routier fort.

Sachant que nous pourrions difficilement avancer sur ce dossier si nous mettons 10 ou 15 ans, nous-mêmes avec la Vendée, pour obtenir une DUP. C'est la raison de notre demande que l'État, puisqu'il n'a de lui-même pas prolongé une DUP que le Premier ministre s'était engagé à prolonger, reprenne la procédure de DUP.

L'important pour les collectivités, c'est que la loi sur l'ingénierie publique peut permettre à l'État de porter une telle charge.

Nous allons beaucoup parler finances, même si nous avons commencé au mois d'octobre, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

Nous sommes en bonne santé, vous l'avez vu dans les documents.

Notre épargne nette a atteint 80 millions d'euros en 2018, soit un niveau à peu près deux fois supérieur à la moyenne nationale des départements. Quant à notre délai de désendettement, il est passé à 3,4, c'est notre plus faible depuis 11 ans.

Nous sommes en dessous de la moyenne nationale de 4,1 et très loin du seuil d'alerte qui est fixé par la loi de programmation des finances publiques à 10 ans.

Naturellement, il faudra attendre le compte administratif 2019, au mois de juin et notre session du mois de juin, d'été.

Mais nous pensons que nous aurons un bon compte administratif, car, vous le savez, nous avons de très bons résultats, même si à terme, on peut s'interroger sur la poursuite de ces résultats.

Nous avons, pour l'instant, des résultats exceptionnels en matière de droits de mutation.

Mais nous connaissons tous la fragilité potentielle sur les droits de mutation liés à la situation du marché immobilier.

Dans ce budget, on verra apparaître à travers les différents rapports des grands projets pour l'année 2020, le projet de plan gestion durable de la Trézence jusqu'en 2029.

Je remercie Lionel Quillet, Françoise de Roffignac de leurs efforts pour porter ce dossier avec la restauration des milieux humides et aquatiques du site de la Trézence, la restauration de la biodiversité, la transition agroécologique des activités agricoles et la valorisation du patrimoine bâti historique et touristique.

Je vous propose également que nous nous engagions dans le grand projet du marais de Brouage.

La communauté de communes du bassin de Marennes, cher Mickaël Vallet, la communauté d'agglomérations de Rochefort, ont créé une entente intercommunautaire sur ce thème.

Et nous pensons que nous pouvons nous mettre à leurs côtés, dans le cadre d'une convention-cadre, pour financer les actions liées au grand projet de Brouage.

Michel Parent nous parlera tout à l'heure dans le débat du plan patrimoine départemental.

Nous en avons déjà parlé, vous le savez.

Il est prévu pour 7 ans, 2020 à 2026, avec des implications budgétaires dès 2020, autour de la connaissance et du partage de notre patrimoine, au cours de sa sauvegarde et de sa restauration, et autour de sa valorisation et de son animation.

Nous proposons un montant de crédit sur cette période d'environ 55 millions d'euros.

Nous étions avec Jean-Pierre Tallieu, Pascal Ferchaud, Ghislaine Guillen, autour de vous, M. le préfet, du contrôleur général Pascal Leprince, à la Sainte-Barbe à Saujon samedi.

Ça a été l'occasion de rappeler que nous allons engager des constructions de centres de secours en 2019, Gémozac, Saint-Aigulin et Saint-Martin-de-Ré, et les autres projets, La Rochelle, etc.

Je l'ai rappelé samedi, ça avance bien.

Nous aurons également de grosses opérations de construction, d'extension, de restructuration et de grosses réparations dans le cadre de notre plan collège à Dompierre, à Châtelailon, à Loulay, à Pons, à La Rochelle, à Surgères, à Tonnay-Charente, et d'autres opérations à Gémozac, à Saintes, à Bury, à La Rochelle et Montlieu-la-Garde.

Sur nos infrastructures, le président Doublet y reviendra s'il le souhaite pendant la session, je propose de voter, en matière de voirie,

une autorisation de programme de 52 millions d'euros, on pourrait faire plus, M. le préfet, on pourrait investir plus, mais il faudrait recruter des ingénieurs, des techniciens dans nos bureaux d'études et nous sommes coincés, si j'ose dire, par le 1,2.

Nous pourrions faire plus d'opérations.

Et l'ingénierie privée est très prise aussi par tous les projets, contrats de plan ou autres.

Donc, on s'auto-limite en fonction de nos disponibilités de personnel, même si on pourrait dégager un peu plus d'investissement.

Peut-être le ferons-nous au moment de la session d'été en juin.

Je vous propose également pour les ports une autorisation de programme de 8,5 millions, et en particulier, c'est très cher à nos collègues du canton de Tonnay-Charente et au président du syndicat mixte portuaire, notre ami Gérard Pons, de lancer les études pour une voie de desserte portuaire, pour désenclaver le port de Tonnay-Charente et éviter la traversée de la ville.

Au premier janvier, nous gérerons 17 sites portuaires.

C'est beaucoup.

Ça sera l'année non sans douleur pour le maire de Saint-Martin-de-Ré de l'intégration du port de Saint-Martin-de-Ré.

Nous avons fait un état des lieux des ouvrages et des travaux à faire dans les années à venir de l'ordre de plus de 16 millions d'euros.

Enfin, dans le domaine public fluvial, nous avons approuvé l'an passé le schéma départemental des occupations du fleuve Charente.

Nous allons engager toute une série d'opérations, Jean-Claude Godineau suit cela pour nous, avec une autorisation de programme de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Voilà quelques-uns des dossiers que nous aborderons.

Deux mots, j'en termine, avant de donner la parole aux orateurs inscrits, sur le budget.

Vous le voyez, c'est un projet en budget primitif, d'un milliard d'euros, un peu plus, 1,013.

L'an passé, c'était 943,160 millions.

Là, c'est au moment du budget primitif.

Nous prévoyons donc une augmentation des dépenses sociales, 394 millions, une part toujours très importante d'épargne brute, nous prévoyons 82 millions d'euros.

Nous inscrirons en recettes, si vous en êtes d'accord, au moment du vote vendredi, 171 millions au titre des droits de mutation, une mesure prudente.

Je pense qu'on fera mieux en 2020 si le marché ne se renverse pas, mais il faut rester prudents.

Bien sûr, le maintien du foncier bâti qui n'a pas augmenté depuis 2013.

Opération arithmétique que l'on fait toujours en budget primitif puisqu'on n'a pas les recettes du compte administratif.

Nous mettrons un emprunt d'équilibre de 88,5 millions, mais c'est fictif parce que nous équilibrerons, en réalité, ou du moins en forte partie, avec les résultats du compte administratif.

Et nous maintenons nos charges de fonctionnement grâce à la bonne application de nos services et pour respecter le malheureux 1,2.

Nous augmenterons, je vous l'ai dit, nos investissements.

95 millions de travaux sous notre maîtrise d'ouvrage directe contre 82 l'an passé, donc une augmentation de 13 millions d'euros.

Et nous inscrivons au bénéfice des communes principalement ou des intercommunalités 60 millions d'euros d'investissement contre 46,4 l'an passé.

Donc, je vous ai déjà parlé du taux de solvabilité.

Voilà, mes chers collègues, les principaux dossiers mais il y en aura d'autres au cours de cette session avec 68 rapports soumis à nos délibérations.

Conformément à notre tradition charentaise-maritime et républicaine, M. le préfet nous fera l'amitié de clôturer nos travaux.

Je vais donner auparavant la parole aux orateurs qui se sont fait connaître par leur groupe auprès de moi, et selon la tradition, aux orateurs des groupes qui ne siègent pas dans la majorité départementale en commençant par Mickaël Vallet.

Mickaël Vallet, conseiller départemental.

-Merci.

Mais ça viendra.

M. le président, chers collègues, mesdames et messieurs, M. le préfet, soyez le bienvenu dans notre département.

On vous souhaite la pleine réussite dans vos missions et que vous y trouviez à la fois de l'intérêt et du plaisir sur nos sujets charentais-maritimes.

Je salue aussi M. le secrétaire général qu'on a eu le plaisir d'avoir en intérim pendant quelques semaines, je le remercie également et lui souhaite une bonne continuation dans le département.

Vous avez évoqué un certain nombre de sujets, notamment les aspects budgétaires.

J'ai quelques collègues qui feront des interventions plus précises sur certains sujets qui font l'objet de délibérations.

Simplement, pour faire écho à ce que vous avez dit et vous poser quelques questions complémentaires.

Sur la question par laquelle vous avez terminé, celle des taux, c'est quand même un élément important, ne serait-ce que pour les concitoyens, qui, parfois, résume un peu les questions d'efficacité des collectivités à la question de l'augmentation ou pas des taux.

Il est probablement de bon ton de ne pas les modifier, même si c'est depuis 2013.

Ils étaient, en 2013, particulièrement hauts par rapport aux départements de même strate qui étaient comparables au nôtre.

Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui, on le reconnaît.

Les années passant et les taux n'augmentant pas, nous ne sommes plus autant au taquet qu'avant et nous n'aurons pas la démagogie de vous en proposer la baisse, mais il est bon de ne pas les modifier.

Ça ne règle aucunement la question que vous avez évoquée brièvement tout à l'heure, mais sur laquelle vous aviez un peu plus développé la dernière fois suite au congrès de l'ADF.

C'est quand même une crainte importante qui, pour les administrés présentement peut ne pas être un sujet d'inquiétude, mais qu'ils finissent par comprendre et par savoir ce qui se joue derrière, c'est la question de l'autonomie fiscale.

Si tout est corseté de haut en bas, si tout est dans des cadres contraints par des tableaux Excel avec des 3 % tout en haut, des 1,2 tout en bas, on finit par se demander à quoi sert de choisir ceux qui vous représentent et de choisir le type de politique qu'on veut mener.

Ce corset, il pèse, par exemple, sur la question de l'augmentation des dépenses pour les établissements et services intervenant auprès des personnes âgées ou handicapées.

C'est la conséquence directe.

Si l'enveloppe globale augmente sans pouvoir augmenter au-delà de 1 %, c'est un vrai problème.

Nous notons quand même, on sait le dire aussi, que, dans cette enveloppe de 1 %, il y a des augmentations qui se limitent à 0,4, pour que d'autres

puissent aller jusqu'à 1,23, notamment sur les services d'aide à domicile CPOMisés.

Le problème demeure pour les autres tant que la loi n'est pas éclaircie, mais comme on a insisté sur le sujet, on sait aussi reconnaître quand nos insistances finissent par porter.

C'est important.

C'est important, dans un contexte un peu inflammable, où je suis, comme tout un chacun ici, M. le président, vos déclarations et vos tweets, notamment sur les questions de la réforme des retraites.

On ne peut pas être hors-sol et ignorer qu'on a des concitoyens mobilisés, encore demain probablement à La Rochelle, Saintes et Rochefort.

Finalement, on explique à des gens qui ont un travail extrêmement pénible, extrêmement dur, dans des domaines où on a du mal à recruter, qu'ils vont peut-être, en plus de cette pénibilité, en plus du fait d'être cassés après un certain nombre d'années, et notamment sur l'aide à domicile, qu'ils vont, eux aussi, continuer à travailler un peu plus tard.

C'est un tout.

Ça pèse aussi sur nos propres politiques publiques.

Nous, ici, on peut travailler...

Vous avez l'exemple d'un jeune homme de 70 ans qui vient au bureau tous les matins à Trizay, qui en est ravi et qui est en pleine forme pour le faire à 70 ans.

Dans l'aide à domicile, c'est un petit peu plus compliqué.

C'est aussi à nous, à travers nos politiques, de trouver des moyens de remédiation, de prévention, et de faire en sorte que ces métiers soient attractifs.

La solution à tout cela n'est pas uniquement la question de la décentralisation.

Ça, c'est un peu...

Il y a un élément important, mais ça ne doit pas devenir un mantra ni que ça devienne un hochet qu'on agite en disant : "La décentralisation règle tout."

Vous avez parlé de l'ONF tout à l'heure, vous dites en même temps qu'ils ont des difficultés financières et qu'on pourrait récupérer certaines compétences, et donc, les difficultés financières qui vont avec.

La question principale n'est probablement pas celle du niveau de pouvoir et de la décentralisation, mais c'est un choix de société, c'est de savoir ce qu'on veut.

Les décisions que nous prenons les uns et les autres, pour lesquelles nous militons en dehors de l'assemblée départementale, ont des conséquences dans cette assemblée.

Vous avez donné un très bon exemple sur la réforme de l'indemnisation chômage en reconnaissant...

C'est quand même un comble que ce soit à vous de le dire.

La réforme de l'indemnisation chômage va nous emmener des gens vers le RSA.

Ça aurait pu venir d'autres bancs, ça vient de vous.

C'est important que ces constats soient faits et qu'on constate aussi de quelle façon les politiques publiques nationales influent sur les concitoyens et sur les politiques dont nous avons ensuite à répondre.

Parce que, pour que ça ruisselle, il ne faut pas attendre que les tableurs Excel dont je parlais fassent le travail.

Pour que ça ruisselle, y compris sur le plan de l'égalité territoriale, il faut faire, selon l'expression consacrée, "À chacun selon ses moyens et à chacun selon ses besoins."

Dans ce cadre, vous faites un effort sur le sujet des diffusions culturelles en faisant sauter le plafond des communes de 5 000 habitants. On a, dans les rapports de cette session, une nouvelle que nous n'attendions plus.

Brouage fait moins de 5 000 habitants.

C'est une commune déléguée.

C'est le Père Noël qui arrive un petit peu en avance.

Vous prenez en compte enfin que les communes de plus de 5 000 habitants peuvent avoir besoin de la même aide que les communes de moins de 5 000. La question n'est pas celle du nombre d'habitants, mais de la fragilité ou pas de la collectivité.

Je ne sais pas à quoi est due, tout à coup, cette décision.

C'est une bonne chose, Noël.

Peut-être une évolution des profils des membres de la majorité départementale par rapport au renouvellement précédent où nous avons des collègues dirigeant des communes de plus de 5 000 habitants.

C'est possible aussi, il n'y a pas que l'esprit de Noël.

Mais c'est une nouvelle qui est bienvenue.

Encore un petit effort et vous ferez la même chose avec le fonds d'aide et de revitalisation pour les petites communes, où vous restez avec le compteur bloqué sur la question des 5 000 habitants.

Je n'invente pas l'eau chaude.

Si je prends le département voisin, où là, vous ne pouvez plus cogner sur la famille Madrelle, etc., puisque c'est un discours qu'on a longtemps entendu.

Non, mais...

Dans le département de la Gironde, vous avez par exemple un règlement d'aide qui prend en compte la question du potentiel fiscal, de l'effort fiscal, d'un indice de fragilité sociale qui est construit avec les services du Département et du potentiel financier par habitant.

On n'est donc pas bloqués sur un nombre d'habitants par commune, mais on regarde quelle est la fragilité d'un territoire.

C'est ce qu'on fait dans un cadre contractuel avec les Vals de Saintonge.

Je vous inviterais, comme je le fais régulièrement, à tout reprendre et à faire en sorte que des communes de moins de 5 000 qui ont un besoin relatif de l'aide départementale, et je baisse les yeux pour ne regarder aucun territoire, pourraient venir en solidarité avec des communes de plus de 5 000 ou des territoires, par exemple, vers les Vals de Saintonge ou dans le sud Saintonge, qui pourraient en avoir besoin.

Je tiens le règlement départemental de la Gironde à votre disposition.

Ensuite, deux petites remarques.

D'abord, une question à laquelle on répondra peut-être sur la question du plan patrimoine.

Ce sont des sommes conséquentes qui sont prévues sur la période pour laquelle il serait voté.

Comment ces sommes ont-elles été évaluées ?

Est-ce qu'il y a une idée d'ores et déjà de projets qui seraient existants ou bien la somme a-t-elle été extrapolée par rapport aux aides qu'on fournit déjà sur les bâtiments qui ne sont pas inscrits ou classés. Vous dire également notre soutien aux déclarations qui ont été les vôtres autant en votre qualité de président du Conseil départemental que de président de l'ADF, sur la question des pompiers.

Nous faisons le nécessaire sur la question infrastructure.

Je pense que le département de la Charente-Maritime, en cas de difficultés qu'on espère ne pas voir venir, d'incidents ou de catastrophe, ne sera pas pris en défaut sur les moyens qui seront mis sur les services d'incendie et de secours, que ce soit la rénovation des bâtiments, comme dans certains rapports, ou du matériel.

En revanche, sur le distinguo à faire entre ce qui relève ou non des pompiers, la question du 112, la question du coût du secours aux personnes, ou la question de la prime de feu, vous pourrez faire remonter au plus haut qu'en tout cas, c'est transpartisan dans les assemblées départementales.

On ne peut parler que pour la nôtre, mais le sujet préoccupe tout le monde.

Je terminerai, M. le président, votre modestie vous honore, vous n'avez pas voulu en faire état, mais il faut quand même le souligner, j'ouvre mon hebdomadaire préféré il y a 15 jours, 3 semaines.

Sur la question de la Charente-Maritime Terre de Jeux, je crois que c'est ça le libellé, j'ouvre les pages sports du "Littoral", et je vois mon président dans les pages sports.

Voilà.

Je tenais à ce que ce soit dit.

Je l'ai découpé.

Une conseillère départementale.

-Encadré ?

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, cher Mickaël.

La plus étonnée est encore mon épouse qui ne savait même pas que ça existait parce que je l'ai découpé avant de lui donner le journal.

Merci de votre intervention.

Puisque vous avez évoqué le plan patrimoine, avant de donner la parole à Pascal Ferchaud, je vais donner la parole à Michel Parent pour le présenter et également pour répondre à la question de Mickaël Vallet sur l'organisation financière.

Michel Parent, vice-président.

-Merci, président.

Je me permets de saluer notre préfet de la Charente-Maritime, lui dire qu'il arrive, il le sait, sur un beau département, riche d'un patrimoine que je vais évoquer de façon synthétique, riche aussi d'un espace insulaire fort puisqu'on a la chance d'avoir quatre îles, l'île Madame, l'île d'Aix, qui est portée par un syndicat mixte qui associe le Conseil départemental et la commune de l'île d'Aix, l'île de Ré qu'on ne présente plus et l'île d'Oléron, qui est la plus grande île de l'Atlantique. J'ai l'honneur, avec Dominique, de la représenter dans cette belle institution.

Je voudrais présenter de façon synthétique le plan patrimoine qui est souhaité par le président.

Vous recevrez vendredi une plaquette qui développera les propos liminaires que je vais évoquer.

Cette plaquette, bien sûr, pourra être amendée pendant la session et aussi au fil de l'eau car on s'inscrit véritablement dans la longue durée.

Ce plan patrimoine s'appuie sur un constat, ensuite sur une volonté politique et des principes clairs et simples.

Tu t'aperçois, Mickaël, que le Père Noël est passé une deuxième fois.

On constate tous une richesse patrimoniale exceptionnelle en Charente-Maritime au fil de son histoire.

Ça a commencé au Néolithique pour aller jusqu'au contemporain en passant par l'architecture balnéaire, par l'art roman, par les fortifications littorales qui protégeaient le port-arsenal de Rochefort et également, bien sûr, les abbayes et châteaux.

On intervient sur des sites dédiés au département, je pense, bien sûr, à Fort Boyard, à Barzan, à Brouage ou à la Corderie royale du temps où Jean-Louis Frot était vice-président et maire de Rochefort, où il a procédé à une réhabilitation extraordinaire.

Aujourd'hui, il vous est proposé par le président d'aller plus loin, plus loin que par le passé ou en tout cas aller beaucoup plus loin à travers une double volonté, une volonté culturelle et, bien sûr, touristique. Je dirais également que tous les patrimoines sont concernés.

Le patrimoine, évidemment, qu'il soit classé, inscrit ou non classé, et c'est quelque chose de tout à fait nouveau.

Le patrimoine immatériel autour du folklore, du patois, de la francophonie.

Le patrimoine industriel également à travers la reconversion d'anciennes usines, de moulins désaffectés.

Le patrimoine maritime et on en est riches, ce sont les carrelets, les cabanes ostréicoles, les bateaux traditionnels.

Le patrimoine vernaculaire puisque notamment dans les petites communes, il y a toujours un puits, un lavoir, une halle ou une petite gare qu'il faut restaurer.

Et également, patrimoine végétal autour des arbres remarquables des parcs et jardins.

Jusqu'à présent, notre politique concernait le patrimoine dédié au département et aussi tous les patrimoines qui étaient classés au titre des Monuments historiques avec la complicité de la DRAC.

On intervenait également à travers le fonds touristique et le fonds de revitalisation sur les petites communes de moins de 5 000 habitants et avec des sommes limitées.

Demain, c'est l'ensemble du patrimoine classé, inscrit ou non classé qui sera concerné à travers une triple démarche, bien sûr rénovation et restauration du patrimoine avec peut-être une plus-value apportée aux structures qui utilisent les chantiers d'insertion auxquels on est très attachés en Charente-Maritime.

La deuxième démarche concernera l'animation.

On maintiendra les Sites en scène et on fera peut-être l'équivalent de ce qui a été la réussite de la région Poitou-Charentes, les Nuits romanes, avec peut-être une adaptation par rapport à notre patrimoine.

On aura également un travail de médiation culturelle autour des scolaires et du grand public.

En termes de communication, il y aura une exposition itinérante qui racontera l'histoire de la Charente-Maritime, qui commencera sur le site du département pour aller ensuite dans les communes qui le souhaiteraient.

On aura également les rencontres annuelles du patrimoine pour faire le point et voir comment ce plan patrimoine, qui s'inscrit dans la longue durée, va évoluer.

On aura bien sûr un site Internet dédié et on aura aussi la création d'un label de Patrimoine d'intérêt départemental.

Qui va être éligible à cette politique nouvelle ?

Les associations, bien sûr, qui ont en charge un patrimoine classé ou non classé, les communes de moins de 5 000 habitants, à travers le fonds touristique ou le fonds de revitalisation.

Mais demain, toutes les communes, même de plus de 5 000 habitants, y compris les communautés de communes, les communautés d'agglomérations, c'est donc quelque chose de nouveau.

Pour ce qui concerne le budget, j'en resterai là, le président l'a évoqué, c'est sur 7 ans un budget de 50 millions d'euros, 50 millions d'euros en investissement, 5 millions en fonctionnement.

On peut considérer que sur cette fraction, il y aura au moins 15 millions d'euros dédiés à la nouvelle politique et un million d'euros en fonctionnement qui accompagneront les projets nouveaux.

Voilà, en résumé, très sommairement dit, ce que propose le président dans ce plan patrimoine qui s'inscrit dans la longue durée et dans une grande ambition.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Je remercie Michel Parent de sa présentation.

J'en profite pour féliciter les équipes autour de Boris qui ont travaillé sur ce sujet.

Peut-être, avec la permission du président Ferchaud, un complément de Stéphane Villain sur le sujet.

Stéphane Villain, vice-président.

-Je crois que, bien sûr, Michel a tout dit.

Je dis souvent, quand on parle de tourisme, que notre patrimoine culturel, culturel, architectural, historique, préhistorique, gastronomique, viticole, est assez considérable.

On a des départements aussi touristiques, on reste sur le podium des destinations françaises parce qu'on a un patrimoine exceptionnel.

Ce plan patrimoine est une bonne chose.

On y met les moyens parce que je pense qu'aujourd'hui, on a une politique volontariste, et c'est tant mieux.

Je suis très content, et vous l'avez dit, bravo à Boris et à toute l'équipe pour son travail remarquable.

On peut présenter ce plan patrimoine dans de bonnes conditions.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup.

Pascal Ferchaud.

Pascal Ferchaud, conseiller départemental.

-M. le préfet, je m'associe aux collègues pour vous souhaiter la bienvenue, même si déjà, samedi, j'ai eu l'occasion de le faire en direct.

M. le président, mesdames et messieurs, mes chers collègues.

Les documents budgétaires présentés sur le budget primitif comme les rapports montrent une très bonne santé financière du département.

Beaucoup de Conseils départementaux aimeraient présenter de tels documents.

Nous avons plus de 60 rapports concernant de nombreux bons sujets et il est sincèrement difficile de s'y opposer.

Cela étant, la question que nous sommes en droit de nous poser est celle-ci : aurions-nous élaboré le même budget ?

Oui et non en même temps.

Oui sur un ensemble de points.

D'abord sur la fiscalité.

Pas d'augmentation de la fiscalité directe ni de la fiscalité indirecte, augmentation à laquelle nous nous étions opposés quand vous aviez proposé l'augmentation des taux des droits de mutation à leur maximum.

Si nous ne sommes pas contraints d'augmenter les impôts, c'est grâce à nos charges de fonctionnement contenues.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà dit ici, même si nos recettes de fonctionnement sont dynamiques, c'est grâce aux droits de mutation qui approcheront sûrement les 200 millions d'euros en 2020.

Combien de temps cela durera-t-il ?

Comment ferons-nous quand cela diminuera et que nous devons aussi nous acquitter des approvisionnements au titre de la solidarité ?

Aujourd'hui, notre bonne santé financière repose essentiellement sur ces recettes de droits de mutation, ce qui profite à la croissance de l'autofinancement, et à l'intensification des dépenses d'équipement.

Notre niveau d'investissement est en effet élevé en matière de collèges, de bâtiments scolaires, de dynamisation de centres-bourgs, de voirie, de

routes départementales ou de ferroviaire avec, par exemple, le rapport 219 et les travaux que nous engagerons sur la ligne Nantes-Bordeaux ou le plan patrimoine qui vient d'être évoqué.

C'est un vrai motif de satisfaction que de pouvoir investir autant. Des investissements qui augmentent et une dette qui diminue, cela aussi est fondamental.

Depuis longtemps, nous insistons sur le désendettement du département car il est de notre responsabilité de ne pas obérer l'avenir de nos générations futures.

Nos comptes montrent le résultat de ce constant et vigilant travail de fourmi.

En résumé, une fiscalité stable, des dépenses de fonctionnement contenues, des recettes supplémentaires, une épargne nette qui double, des investissements en hausse et une dette qui diminue.

Aurions-nous élaboré le même budget ?

Oui, sur tous ces points, non sur d'autres.

Les points sur lesquels nous aimerions attirer l'attention sont simples. Au regard des compétences et des missions du département, il nous paraît essentiel d'accentuer nos politiques publiques sur le progrès humain et le progrès social d'une part, sur le progrès environnemental et écologique d'autre part.

Troisième élément, la notion de justice et de solidarité territoriale.

Sur ce dernier point, une chose assez claire et maintes fois répétée : notre solidarité territoriale repose sur des règlements départementaux d'aide aux communes qui prennent essentiellement en compte le nombre d'habitants et insuffisamment d'autres critères permettant de donner plus aux communes qui en ont le plus besoin.

Derrière cela, c'est l'idée de donner mieux et au plus juste.

Le nombre d'habitants seul pris en compte est injuste, notamment ce seuil arbitraire des 5 000 habitants que j'ai tant de fois décrié et pour lequel les choses semblent évoluer.

Nous sommes un département généreux, certes, car nous avons des richesses à redistribuer.

Dans cette répartition, nous aurions souhaité des efforts plus marqués, sur notre 1^{re} mission, l'action sociale, entre autres les centres sociaux et la prévention spécialisée, comme le développera Marylise.

L'autre orientation que nous aurions souhaité plus clairement traduite dans des schémas et des lignes budgétaires dédiés porte sur des enjeux de notre temps, des enjeux de tout un siècle, des enjeux qui nous dépassent, mais qui doivent dès à présent guider toute notre action.

Ces enjeux touchent au développement durable, à la transition écologique, à la lutte contre le dérèglement climatique.

Il est dommage de débattre d'un budget qui dépasse le milliard d'euros sans pouvoir s'appuyer sur un schéma départemental du développement durable.

C'est notre schéma départemental des espaces naturels sensibles qui nous en parle le plus, voire le mieux.

Or, ce sujet transversal du développement durable est un champ complet que doivent structurer nos politiques.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire du rapport 314 qui donne la photographie de notre situation en matière de développement durable, d'autant que ce rapport est une simple émanation des obligations faites aux collectivités territoriales de le présenter tous les ans.

Mais il ne fixe pas d'objectifs, et ce n'est pas son rôle.

Ce qui est certain, c'est que plus aucune de nos politiques publiques ne peut encore ignorer le développement durable ou bien la lutte contre le dérèglement climatique qui engendre de grandes inégalités sociales.

Nous avons les moyens d'investir beaucoup.

Il y a urgence.

Il est encore temps de transmettre un futur désirable à nos enfants, à nos petits-enfants en matière de santé, de santé de nos sols, de santé de ceux qui y travaillent, de santé dans nos assiettes, de santé de notre eau.

Sur la question de l'eau, j'attire enfin votre attention, en tant que conseiller départemental du canton de Saujon, sur la situation critique que nous vivons actuellement sur la commune de Saujon.

Mes équipes, tant le personnel municipal qu'élus, sont mobilisées jour et nuit, le week-end dernier compris.

La maline qui se termine a été marquée par une surcote de 60 centimètres qui a entraîné des marnages exceptionnels.

Nous avons vu le niveau maritime en aval des écluses de Ribérou baisser avec deux heures de retard, ce qui était à deux doigts d'avoir des conséquences importantes en amont des écluses.

Les ouvrages prévus sur le PAPI Seudre auraient trouvé, dans ces circonstances, leur utilité.

Cependant, depuis plus de deux ans que l'État a validé le PAPI Seudre, nous attendons avec impatience les études opérationnelles.

On nous parle de travaux pour 2023 ou 2024.

Ce n'est pas possible d'attendre aussi longtemps, M. le président.

Et je vous demande instamment de faire le nécessaire pour accélérer ce dossier.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Nous avons évoqué à Saujon cette affaire du PAPI Seudre et de la manière dont vous estimez qu'il est mis en œuvre trop lentement.

Pour vous répondre, Lionel Quillet, puis je donnerai la parole à notre orateur dont je retrouverai le nom quand M. Quillet se sera exprimé.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-Merci, M. le président.

M. le préfet, bienvenue en Charente-Maritime.

Deux éléments de réponse, d'abord budgétaire puis sur le PAPI Seudre.

Au niveau du budget, puisqu'il y a accord sur sa bonne santé financière, il est exact que les discussions sur les possibilités de gérer le plus sont toujours intéressantes.

J'entends bien, et le président aussi, que les orientations pourraient être encore évolutives.

C'est aussi une remarque qui a été faite, mais c'est une réussite conjoncturelle, une réussite des droits de mutation.

En tout bon président des finances et sous l'autorité du président, nous considérons que si l'investissement doit être amélioré encore aujourd'hui, que si nous faisons face à des charges de fonctionnement maîtrisées, ça reste conjoncturel.

À ce titre, en particulier, comme l'a dit le président, sur le RSA, on s'attend à des nouvelles qui ne seront peut-être pas très bonnes à gérer. Raison pour laquelle le budget a été présenté de telle façon qu'il donne satisfaction à nos investissements, à notre désendettement, à toutes nos actions sociales, mais que les réformes qui appartiennent au président et à l'assemblée sur le règlement devront être reportées en attendant d'y voir clair, surtout que la TVA arrive.

Or, la TVA va remplacer notre foncier et nous serons encore plus conjoncturels.

Cette réponse-là est que je ne crois pas qu'on aurait pu présenter un autre budget.

Les choix et les options seront en fonction de cette évolution dans un contexte qui reste à l'extérieur très difficile.

Concernant le PAPI de la Seudre, je rappelle qu'une convention a été signée en août avec les Gémapiens où le président Ferchaud a discuté avec les Gémapiens.

Il y a deux Gémapiens ici représentés, la CARA et Marennes, et des choix ont été faits.

Nous sommes sur les urgences qui ont été définies par les Gémapiens, le Département n'est que maître d'ouvrage et fait les travaux qu'on lui demande.

Nous sommes en intervention sur l'Éguille, Marennes, Ronce, La Tremblade, dans l'immédiateté.

Nous lançons déjà des travaux avec des études qui sont lancées par Artelia, l'UNIMA sur ce qu'on nous a demandé de faire.

Si des urgences doivent être redéfinies, c'est aux Gémapiens de le faire, l'État devant être dans la boucle, car les procédures sont longues, le président Ferchaud a raison.

Tout projet de digue, de réalisation, une fois convention signée, met 3 à 5 ans, malgré le fait que nous ayons des procédures simplifiées.

S'il y a urgence, le Département et sa force de travail sont à disposition pour discuter avec M. le préfet des urgences à redéfinir.

Il y a des possibilités d'urgences définies par l'État qui restent sur des modèles d'obligations de lois environnementales très complexes.

Ça doit être validé à Paris.

La DGPR est vigilante et l'État, même local, ne peut pas tout faire.

Mais s'il y a urgence en matière de sécurité, faisons une réunion avec M. le préfet en janvier pour voir si nous pouvons intervenir, mais aussi avec les Gémapiens, qui sont l'autorité, et là, c'est un débat entre 3 éminentes personnalités de ce département.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Ce serait bien de faire cette réunion en janvier, comme souhaité.

Pierre Malbosc a demandé la parole.

Pierre Malbosc, conseiller départemental.

-Je m'installe.

M. le président, M. le préfet, je vous salue à nouveau et vous souhaite également la bienvenue.

Je voulais, M. le préfet, vous alerter sur un point qui reste en suspens depuis de nombreuses années.

Je siége en tant que représentant du Conseil départemental au conseil de développement du grand port maritime de La Rochelle.

À l'occasion de votre prise de fonction, je voudrais vous alerter sur une situation qui déséquilibre depuis des années la compétitivité des entreprises qui opèrent au sein de ce grand port.

En effet et pour faire simple, car c'est évidemment plus compliqué que ça, du fait du transfert de propriété du foncier par l'État aux grands ports en 2010, la compensation par l'État du produit de la taxe foncière a été stoppée, ce qui représentait environ un million d'euros.

Pour éviter cette perte de ressources, nos collectivités ont fort justement décidé d'assujettir les entreprises à cette taxe.

Mais alors que ce transfert de propriété devait s'opérer sur tous les grands ports maritimes, seul celui de La Rochelle demeure dans cette situation, seules les entreprises y œuvrant supportent cette taxe.

Au regard de la concurrence, c'est une anomalie, un manque d'équité maintes fois dénoncé depuis 2010, notamment par le président de la Chambre de commerce, qui, je sais, est présent ici, je l'ai aperçu tout à l'heure.

Rien n'avance et le dernier comité interministériel de la mer n'a pas apporté de solution, même si le sujet y a été évoqué.

Que les entreprises soient soumises à la taxe ou pas, et comment elle évoluera, cela reste une question en suspens.

Mais que la règle soit la même pour toutes les entreprises sur le territoire national est un impératif.

Aussi permettez-moi, M. le préfet, de vous demander de vous saisir de ce dossier et de le faire clairement avancer.

En outre, nos entreprises du domaine portuaire sont également inquiètes quant à l'évolution annoncée du prix des carburants, de leur augmentation qui va aussi affaiblir leur compétitivité, cette fois-ci au regard des ports européens.

Toutes ces entreprises sont sensibles à la question environnementale et au caractère épuisable des énergies fossiles.

Mais il leur est impossible, en un ou deux ans, d'opérer une mutation aussi rapide vers des moyens électriques, par exemple, faute de matériel disponible et existant sur ces marchés de niche que sont les engins spécifiques du trafic portuaire.

Rouler à l'électricité est bien sûr possible, mais lever, manipuler de lourdes charges sur des temps longs avec un rendement indispensable opérationnel reste pour l'instant réservé au gasoil.

Laissons donc un peu de temps pour que les matériels évoluent.

Soyons incitatifs plutôt que de pénaliser nos entreprises.

Je voudrais rester un peu sur le secteur du port de l'île de Ré et du pont qui relie le continent à l'île de Ré, et je m'adresse davantage au président du Département, pour à nouveau regretter qu'une tarification d'hiver ne soit toujours pas appliquée au trafic du pont de l'île de Ré pour permettre, de novembre à février, à un plus grand nombre de continentaux de se rendre plus aisément sur l'île.

Ça reste en suspens.

Je ne parle pas de gratuité, bien entendu.

Je rappelle que notre demande porte plutôt sur un tarif de l'ordre de quatre euros pendant quelques mois d'hiver.

Ça n'avance pas trop, et je ne pense pas que ça puisse mettre en péril les ressources départementales de...

J'oublie le nom.

Voilà, je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, cher collègue.

La parole est à Karine Dupraz.

Ensuite, ce sera Stéphane Villain, puis Marylise Fleuret-Pagnoux.

Karine Dupraz, conseillère départementale.

-M. le président, M. le préfet, chers collègues, mesdames et messieurs, les jours raccourcissent, donc j'ai pu lire les 68 rapports et je me permets de livrer pêle-mêle trois réflexions.

La première réflexion porte sur le rapport 606 qui rappelle que la Région est chef de file pour la compétence enseignement supérieur et recherche.

On la voit bien à travers le cofinancement pour l'extension de l'Institut du Littoral, et je me posais une question par rapport à l'extension de l'EIGSI.

On avait pu visiter et comprendre la spécificité de cet établissement départemental.

Là, je vois qu'il est question d'une extension à huit millions d'euros.

Pour le moment, seul le Département est financeur et je voulais savoir si la Région avait été sollicitée pour un tel investissement.

Deuxième réflexion, au fil de mes lectures.

On voit bien, à nouveau, que le Département s'engage dans le financement de la rénovation de la ligne La Roche-sur-Yon/La Rochelle.

J'en profite, et je rejoins tout à fait Pascal Ferchaud sur ses propos concernant la transition écologique, il ne faut pas négliger les transports publics pour lutter contre la baisse des émissions de CO2. Et je me permets de rappeler que la commune de Marans, et le maire est présent, que la commune de Marans, donc, que la commune d'Andilly, ainsi que Saint-Ouen-Villedoux, que la commune de Périgny ainsi que la commune de Dompierre souhaitent de tout cœur un jour voir dans chacune d'elles une halte ferroviaire voir le jour.

Et puis, dernière interrogation au fil de mes lectures, et qui fait un peu écho à ce que vous nous disiez concernant la nouvelle méthode de travail sur l'alternative à l'A831.

Lors de la dernière session, j'avais déjà évoqué avec vous cette question.

Vous m'aviez dit qu'on pouvait envisager des études non environnementales, puisque cela relève de l'État, m'aviez-vous dit, concernant la déviation de Marans.

Donc, je repose la question : vous allez rencontrer en janvier le secrétaire d'État aux Transports.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, quid de la déviation de Marans ?

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, chère collègue.

Trois réponses rapides.

Sur l'EIGSI, vous avez tout à fait raison, l'EIGSI est un remarquable succès, mais nous ne devons pas être les seuls à payer une extension nécessaire.

Quand le préfet Rigoulet-Roze, avant de partir, nous avait demandé, en toute urgence, avant le 11 octobre, que nous inscrivions certains dossiers pour le contrat de plan État-Région, nous avons inscrit l'affaire de l'EIGSI dans nos demandes, suite à une discussion avec la région Nouvelle-Aquitaine et l'État, dans ce futur contrat de plan. Deuzio, sur les haltes ferroviaires au nord de La Rochelle, je partage votre sentiment.

On n'est pas loin, ici, d'une halte qui a été faite à l'époque avec la région Poitou-Charentes à Aytré.

Mme Desprez nous représentera cette semaine à une réunion à Marans pour le financement d'un passage souterrain en gare de Marans.

Là, on est pleinement dans les attributions de la Région.

Mais, comme ça a été le cas chez David, ou ailleurs comme à Aigrefeuille-Le Thou, s'il devait se faire de nouvelles haltes, on a toujours participé financièrement, même si on était un peu limite, par rapport à nos compétences.

Donc, je partage votre avis.

Sur Marans, naturellement qu'on ne peut pas avancer tant qu'on n'a pas la définition du lieu de passage de la déviation de Marans.

On peut faire toutes les études que l'on veut, et on les a, on voit bien où il faut passer, mais il faut que l'État nous dise si c'est DUPable ou pas.

Mais, naturellement, les deux dossiers sont très liés.

Je donne la parole à Stéphane Villain, et ensuite à Maryse Fleuret-Pagnoux.

Stéphane Villain, vice-président.

-M. le président, depuis le 15 octobre, on va parler du Tour de France, on a fait l'annonce du Tour de France sur notre beau département et de son échappée maritime.

On a rencontré à plusieurs reprises les commissaires d'Amaury Sport Organisation.

16 fois, finalement, avec des visites sur site, des réunions techniques et officielles avec les partenaires.

Le 21 octobre, nous nous sommes retrouvés ici, au Département, pour l'annonce officielle, avec Christian Prudhomme et vous, M. le président, de nombreux collègues et de nombreux maires.

Le 15 novembre, on a eu le plaisir de recevoir ici les 43 maires.

Il est marqué sur le rapport "33 communes", mais c'est bien 43 que va traverser le Tour de France en Charente-Maritime.

Et, bien sûr, les huit présidents des EPCI.

Il y avait aussi 34 conseillers départementaux pour une réunion de travail avec les services.

Des réunions de travail poussées ont permis d'aborder les aspects de sécurité et d'aménagement pour les villes étapes.

Je rappelle : Le Château-d'Oléron, Saint-Martin-de-Ré et Châtelailon.

Le jeudi 12 décembre s'est tenue à la préfecture, avec vous, M. le préfet, une réunion de validation du parcours, 170 kilomètres sur les 43 communes.

Bien sûr, les équipes du Département de la Charente-Maritime sont au travail autour de vous, M. le président, pour faire de cet événement un grand moment de rassemblement.

Charente Tourisme œuvre également pour faire la promotion, la communication touristique de notre territoire à travers le Tour de France.

Je rappelle quand même que ce sont 190 pays qui vont être branchés sur le Tour de France.

Et puis ce sont 3,3 milliards de téléspectateurs en audience cumulée qui regardent le Tour.

C'est assez considérable.

Par ailleurs, en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, on va proposer également la fête du Tour, un moment important pour la Charente-Maritime qui aura lieu le 6 juin.

Chacun va s'y retrouver, les professionnels comme les amateurs, les écoles, les familles.

On va faire cette fête du Tour le 6 juin et on en saura un peu plus le 6 février, car tout ça s'écrit actuellement avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, et aussi l'UNSS et l'USEP.

Bien sûr, il y aura aussi la dictée du Tour le 3 avril pour les élèves de CM2, sixième et cinquième.

Le 7 juillet seront conviés les élèves de l'UNSS et de l'USEP à Châtelailon.

Enfin, le Département a lancé un appel à projets à destination des communes, des milieux associatifs, des comités des fêtes, des établissements scolaires, médico-sociaux, culturels.

On a aujourd'hui beaucoup d'appels à projets qui nous reviennent.

C'est une bonne chose.

On voit que ce département veut s'animer à travers le Tour de France, et, d'ailleurs, pas que les communes traversées, même les communes qui sont loin du tracé.

Il y a plein de temps forts, plein de valorisations de notre département, et ce sera aussi le moment de communiquer sur les 6 300 kilomètres de pistes cyclables que l'on a dans le département et sur nos routes voies vertes...

Lionel me fait des grands gestes.

Tout ça pour dire que ça va être un grand moment et que le Tour de France est un événement planétaire qui va mettre en lumière ce beau département de la Charente-Maritime.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci, Stéphane, pour cette belle intervention.

Et j'insiste, comme Stéphane, pour dire que les communes qui ne sont pas traversées seront associées.

Par les enfants des collèges, comme l'a rappelé Stéphane, et par tous les événements qui viennent de partout, qui nous sont proposés, qui parfois viennent de Haute Saintonge, à 100 kilomètres du parcours.

Il est important qu'il y ait des événements dans tout le département. C'était Christian Prudhomme qui me demandait si tu avais bien parlé. Voilà.

Non, ce n'est pas un remaniement, non.

C'est la Haute autorité qui vérifie si vous avez vos comptes bien à jour. Toutes ces bêtises étant dites, je donne la parole, sérieusement, à Marylise Fleuret-Pagnoux.

Marylise Fleuret-Pagnoux, conseillère départementale.

-Oui, M. le président, bien plus sérieusement.

M. le préfet, bienvenue en terre charentaise-maritime.

M. le président, mesdames et messieurs, mes chers collègues.

Pascal Ferchaud, dans son propos, a souligné fort justement la très bonne santé financière de notre département, due en partie aux recettes générées par les droits de mutation à hauteur de 200 millions d'euros prévus en 2020 et dont on peut dire qu'une partie revient à la dynamique de construction sur La Rochelle et les communes de la première couronne de notre agglomération.

Ce constat nous amène à vous demander, M. le président, un effort supplémentaire dans le cadre de l'action sociale, et notamment envers les centres sociaux qui, depuis de nombreuses années, n'ont pas eu le moindre centime d'augmentation alors qu'ils ont été touchés de plein fouet par l'arrêt brutal des contrats aidés et alors qu'ils œuvrent constamment auprès d'une population très souvent fragilisée, aux faibles moyens et dont les besoins sont cruciaux.

Quant aux nouvelles maisons relais, si vous abondez désormais à l'investissement, vous supprimez l'aide au fonctionnement.

Je doute que cela satisfasse les gestionnaires.

Nous vous demandons aussi un effort particulier au niveau de la prévention spécialisée, car, M. le président, mes chers collègues et vous-même, M. le préfet, il y a urgence à se mobiliser.

Maintes fois, dans cette assemblée, j'ai tiré la sonnette d'alarme à propos des mineurs de plus en plus jeunes déscolarisés qui traînent nuit et jour dans les rues, notamment des quartiers prioritaires de politique de la ville de La Rochelle.

Ils sont exposés au trafic de drogue.

Il faudrait donc un accompagnement renforcé à la hauteur de la gravité de la situation.

M. le président, c'est une enfance en danger.

Si les éducateurs spécialisés de l'ADEI œuvrent chaque jour, ils sont en nombre insuffisant et ils sont à bout de souffle.

Il faudrait des équipes de trois au lieu d'un et demi, voire zéro, comme à Port Neuf, où la situation devient difficile.

Nous devons leur permettre de se réappropriier l'espace public et apporter des réponses éducatives basées sur un travail de confiance.

Enfin, je voudrais aussi évoquer l'ALPMS, qui est une agence de prévention au service de médiations sociales sur 28 communes du département de la Charente-Maritime et pour laquelle notre assemblée a alloué, en octobre dernier, une subvention de 9 000 euros.

Aujourd'hui, et par nécessité, il lui faut renforcer la présence des agents de jour comme de nuit sur les communes rurales de l'agglomération de La Rochelle et relayer aux différents services du Département les situations sociales précaires.

Une présence encore plus régulière de médiateurs aux abords des collègues, dans le cadre de la prévention des incivilités et des violences que peuvent subir certains élèves, est également devenue indispensable. Pour ce faire, l'ALPMS a besoin de moyens supplémentaires, et c'est la raison pour laquelle sa demande de subvention a été portée à 70 000 euros.

Les 35 000 proposés dans votre rapport, même s'ils représentent un effort certain, ne sont pas suffisants par rapport aux besoins.

Nous serions donc très sensibles à un coup de pouce supplémentaire, sachant que la Communauté d'agglomération de La Rochelle, qui verse déjà 515 000 euros, a prévu également une augmentation.

L'action de cette association, mes chers collègues, est indispensable à notre territoire.

Sur un autre sujet et sur la tarification du pont de l'île de Ré évoquée par notre collègue Pierre Malbosc, je partage cette demande maintes fois évoquée dans cette assemblée.

Alors, M. le président, mes chers collègues, face à une situation budgétaire favorable, et, comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est Noël, et comme nous avons plus, alors, donnons encore mieux.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-En vous rappelant que nos dépenses de fonctionnement sont encadrées par le fameux 1,2 % de l'État, et que c'est plus facile pour nous de faire de l'investissement que de faire de nouvelles dépenses qui entrent en fonctionnement.

J'ai noté vos demandes.

Je demande à la huitième commission chargée des Affaires sociales de les examiner.

Je crois que Mme Marie-Christine Bureau voulait dire un mot, et après, je donnerai la parole à Christophe Dourthe.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-Merci, M. le président.

M. le préfet, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, également, en Charente-Maritime.

M. le président, mesdames et messieurs, mes chers collègues.

En réponse aux propos de Marylise Fleuret-Pagnoux concernant la prévention, je voudrais que le Département participe au financement d'actions socio-éducatives et de prévention mises en œuvre par des partenaires extérieurs.

Et, durant des années, le Département a soutenu l'APAPAR, l'Association pour la promotion des actions de prévention sur l'agglomération rochelaise, au titre de son activité en matière de prévention jeunesse. Neuf éducateurs exerçaient leur mission dans quatre secteurs rochelais : Villeneuve-les-Salines, Mireuil, Laleu-La Pallice et le centre-ville. La qualité du service rendu à la population n'était plus celle attendue par votre collectivité.

La nôtre non plus.

Suite à d'importantes difficultés financières et à des dysfonctionnements dans l'activité, le TGI de La Rochelle a fait droit à l'offre de reprise de l'activité de prévention présentée par l'ADEI.

Au regard des orientations définies par le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, à savoir privilégier les suivis individuels plus visibles et lisibles tout en maintenant une prévention spécialisée cohérente, le Département de Charente-Maritime a sollicité une évolution des pratiques des neuf éducateurs anciennement salariés de l'APAPAR et aujourd'hui employés par l'ADEI.

Les missions ont été redéfinies en trois axes.

Dans les quartiers de Mireuil et Villeneuve-les-Salines avec une intervention des éducateurs de prévention menée en direction des jeunes, par une présence sociale de travail de rue, la mise en place d'actions collectives complémentaires de celles menées par les autres intervenants, trois éducateurs et un accompagnement individuel renforcé avec un objectif de 60 mesures.

Dans le secteur défini entre La Rochelle et les communes de la première couronne, Surgères, Rochefort, jusqu'à Tonnay-Charente, des mesures d'aide éducative à domicile sont menées par trois éducateurs.

Il est à noter que ces actions s'articulent avec les missions des quatre éducateurs de prévention des délégations territoriales de la Rochelle-Ré-Aunis et du pays rochefortais Marennes-Oléron-Aunis Sud, ainsi que les associations rochelaises intervenant dans le champ de la prévention dont les centres sociaux bénéficient de subventions départementales.

L'ADEI porte un projet abouti pour la prévention spécialisée qui répond aux besoins du public initialement visé.

Cependant, il convient de noter que l'expertise de l'ADEI est reconnue par la ville de La Rochelle et la CDA, car ces deux collectivités financent le projet collectif hors les murs.

Le Département n'a pas été sollicité pour soutenir financièrement ce dispositif qui a pour objet d'ouvrir un espace convivial en soirée, dans le cœur de la cité, à l'aide d'un camion aménagé destiné à accueillir les publics parfois en errance, notamment les jeunes.

Les délégations territoriales comptent huit éducateurs de prévention et le Département finance la présence d'animateurs de prévention dans sept centres sociaux : Aytré, Rochefort, Tonnay-Charente, Saintes, moitié Bellevue et Belle Rive, Marans et Surgères.

La prévention est un axe majeur du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance.

D'ailleurs, le Département souhaite intégrer les différents dispositifs dans une stratégie lisible et transversale pour mieux répondre aux besoins des populations.

M. le président, je crois que vous avez fait une proposition dans l'engagement du Département par rapport au succès de la prévention et fait une demande auprès du Premier ministre à ce sujet.

Ainsi, après un état des lieux réalisé dans le périmètre des délégations territoriales avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, un protocole de prévention sera élaboré, définissant les orientations communes et partagées.

En ce qui concerne l'ALPMS, je ne sais pas si Dominique Rabelle veut parler aussi ou si je peux...

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Continuez.

Vous êtes bien partie.

Marie-Christine Bureau, vice-présidente.

-L'ALPMS a pour objet de développer la prévention et l'éducation à la citoyenneté et la médiation sociale.

Les principaux financeurs sont la Communauté d'agglomération de La Rochelle, vous l'avez rappelé, Marylise, les bailleurs sociaux et l'État. En 2018, l'association, à la demande de la CDA de La Rochelle, a étendu son dispositif à l'ensemble des collèges de l'agglomération, sans compensation de cet accroissement d'activité.

Dans le même temps, elle a subi la suppression de la subvention de la Région, 80 000 euros.

Lors de la session d'hiver, en 2018, l'ALPMS avait sollicité le soutien du Département sur l'action spécifique de prévention en direction des abords de collèges à hauteur de 9 000 euros.

Cela n'a pas été accordé, mais une proposition de rencontre des services départementaux a été faite.

En avril, l'ALPMS sollicitait le Département à hauteur de 70 000 euros pour le financement d'actions de prévention en direction des jeunes en difficulté et des personnes en situation d'isolement ou de détresse sociale.

Le 28 mai 2019, l'ALPMS a présenté ses missions et ses difficultés au délégué territorial de La Rochelle-Ré-Aunis et aux représentants de la Direction de l'action sociale, du logement et de l'insertion et de la Direction de l'enfance et de la famille.

Un rapport a été présenté à la commission permanente de septembre pour l'octroi de 9 000 euros portant sur ce dispositif de prévention aux abords et sorties de collèges.

Une nouvelle demande, effectivement, de subvention d'un montant de 70 000 euros a été présentée pour 2020 par l'association.

Il vous est effectivement proposé une subvention de 35 000 euros.

Je pense que vous la jugez peut-être insuffisante, mais, comme l'a dit le président, au regard des contraintes budgétaires et des contraintes du 1,2 %, il nous est difficile d'abonder de manière supplémentaire.

Cependant, cette subvention a été obtenue et accordée, sous réserve qu'elle soit votée, pour les animateurs de prévention dans les centres sociaux, car les centres sociaux de la commune de La Rochelle ne bénéficient pas de ces dispositifs d'aide.

Donc, la huitième commission est prête à discuter effectivement de manière complémentaire par rapport à cela, mais c'est un effort très important qui est déjà fait en votre direction.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, chère collègue.

Merci de ces précisions, et en effet, que la huitième commission en débâte me paraît une excellente chose.

Je donne la parole à Christophe Dourthe.

Christophe Dourthe, conseiller départemental.

-M. le président, M. le préfet, mesdames, messieurs, chers collègues, quelques mots rapides pour vous parler de la difficulté d'assurer à des coûts raisonnables les agents des collectivités territoriales.

Les assureurs augmentent en effet leurs tarifs de façon tout à fait unilatérale et dans des délais qui ne laissent pas le choix aux collectivités de pouvoir négocier, même quand on est dans le cadre du contrat groupe du Centre de Gestion, par exemple.

Alors que la réforme des retraites qui se prépare fait craindre un allongement de la durée du temps de travail, nous pouvons redouter, car c'est statistique, un accroissement de la sinistralité chez les agents des fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Quand on a lu le rapport El Khomri sur les métiers du grand âge, qui signale cette sinistralité très importante dans ces métiers, il est clair que nous devons mettre en œuvre une ambitieuse politique de prévention qui aurait pu être anticipée dès cette session en allouant davantage de moyens aux établissements sociaux et médico-sociaux et aux services d'aide à domicile.

Même si, comme l'a remarqué Mickaël Vallet dans son propos introductif, un effort est déjà fait, et même si nous savons qu'il vient d'être dit que les 1,2 % nous limitent drastiquement.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, cher collègue.

Dominique Guego a maintenant la parole.

Dominique Guego, conseiller départemental.

-Merci, M. le président.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Et ensuite, ce sera Corinne Étourneau, puis Lionel Quillet.

Dominique Guego, conseiller départemental.

-M. le préfet, bienvenue.

M. le secrétaire général, M. le président, chers collègues.

M. le préfet, les élus du département de la Collectivité d'agglomération de La Rochelle, de la ville de La Rochelle, appellent de leurs vœux depuis plusieurs années la réouverture par l'État du dossier de la liaison routière entre Nantes, La Rochelle et Rochefort.

Cela a été évoqué par le président dans son préambule.

Le projet de l'autoroute A831 est mort et enterré depuis plusieurs années, nous le savons.

Mais un aménagement routier de substitution entre Fontenay-le-Comte et Rochefort se doit absolument d'être mis en œuvre.

Il permettrait, premièrement, de réaliser la déviation de Marans si attendue et de huit autres villages en Nord Vendée.

Deuxièmement, d'alléger considérablement, par la mise en place d'une bretelle, le trafic de la rocade de La Rochelle.

Troisièmement, de créer un maillage routier entre Sainte-Soulle et Rochefort via les zones d'activité de Croix-Fort et d'Aigrefeuille.

Cet aménagement est essentiel à la vie économique de tout un territoire.

Pour la partie nord, elle a l'assentiment des élus vendéens.

Le Département de la Charente-Maritime est, vous l'avez compris, prêt à prendre sa part.

Nous attendons depuis trop longtemps et craignons que les déclarations d'intention récentes ne soient pas suivies d'effet, notamment notre demande de nouvelle DUP qui soit portée par l'État.

Aussi, nous vous remercions, M. le préfet, de bien vouloir mettre ce dossier en haut de la pile que vous avez dû trouver en prenant vos fonctions.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Pardon, je suis désolé.

Je pensais que vous aviez terminé.

Allez-y.

Dominique Guego, conseiller départemental.

-Un petit point à votre adresse, M. le président, cette fois.

Nous souhaiterions que soient étudiés deux points concernant la rocade de La Rochelle.

Premièrement, la sécurisation de la sortie Périgny, qui est clairement accidentogène.

Et deuxièmement, la réalisation d'un échangeur au niveau du Fief Rose, à Lagord, qui constituerait une nouvelle entrée vers les quartiers ouest de La Rochelle et permettrait de désengorger l'entrée du boulevard Sautel, que nous souhaitons voir apaisée dans les années à venir.

Merci.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

Ces deux sorties, c'est un sujet que j'évoquais récemment avec le président de la Communauté d'agglomération, Jean-François Fontaine.

On a un problème, je le dis également à M. le préfet et au secrétaire général, qui connaît bien ce dossier, sur la rocade de La Rochelle.

C'est que Mme Borne et M. Djebbari m'ont contacté comme président de l'ADF pour me demander si les départements étaient prêts à reprendre la

quasi-totalité de la voirie nationale qui existe encore dans les départements.

Alors, il y a évidemment beaucoup de collègues de toutes sensibilités politiques, les présidents de départements et leurs collègues, qui le souhaitent.

Il y en a d'autres, notamment dans des départements de montagne, qui voient arriver les frais, qui sont moins allants.

Après, il y a naturellement le problème de la soulte de l'État, des personnels actuellement dans les directions interrégionales des routes qu'il faudrait transférer.

Mais l'affaire est partie, et Marc Papinutti, le directeur général de la DGTM, continue de travailler avec nos équipes sur le réseau.

J'ai regardé pour la Charente-Maritime.

On a plusieurs dossiers auxquels il faut réfléchir, on en a parlé avec Michel Doublet.

La RN 10, la partie Chevanceaux, Montlieu.

Là, on est sur un axe international.

Je ne vois pas chaque département gérer sa strate de RN 10.

La Gironde, puis la Charente-Maritime, la Charente, les Deux-Sèvres, puis la Vienne.

Est-ce que ce type d'axe est décentralisable ?

Transférer ça à la Région, elle n'en a ni les compétences, ni les équipes.

Est-ce qu'il faut faire un syndicat interdépartemental pour gérer en commun, en répartissant les équipes, tel axe ?

Est-ce que ce type d'axe international avec un trafic de poids lourds gigantesque et dangereux peut rester national ?

C'est une première question.

Ensuite, on a le petit bout de RN 150 qui va, en comprenant la rocade de Saintes, dont l'agrandissement était d'ailleurs dans le plan, mais il n'y a même pas eu un début de commencement d'étude dans le cadre du contrat de plan actuel, qui va, donc, jusqu'à Saujon, puisqu'on a repris, de Saujon jusqu'à Royan, l'A150 en route départementale.

Là, on est dans un axe sur lequel on exerce déjà une responsabilité entre Saujon et Royan.

Ça se regarde, naturellement, en possibilité de transfert selon, là encore, les modalités.

Après, et j'arrive à la question que Dominique Guego a posée, on arrive à la RN 11.

Je vous rappelle que dans le contrat de plan État-Région, Mme Royal, présidente de la Région, avait demandé qu'on passe à quatre voies.

Le maire, Maxime Bonnot, à l'époque, et moi étions les premiers étonnés, car on n'avait jamais parlé de cette grande ligne droite en sortant de l'autoroute qui mène à la RN 11, après la sortie La Rochelle de l'autoroute A10.

Là non plus, il n'y a pas eu le début d'un commencement d'exécution.

Après, il y a la RN 11.

La RN 11 est intégrée dans notre réseau en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime.

Je pense qu'on pourrait assez facilement la reprendre.

Après, il y a la rocade de La Rochelle, que je trouve, comme beaucoup d'entre nous qui la pratiquons, dangereuse, surchargée, avec des sorties compliquées, des entrées compliquées.

C'est la roulette russe, à certains endroits, pour entrer et sortir.

On ne peut pas rester dans cette situation.

Elle joue un rôle à la fois de transit, naturellement, après la 137, pour aller vers l'île de Ré.

Elle joue un rôle pour aller vers Poitiers, vers Niort ou Nantes.

Elle joue un rôle pour la circulation de l'agglomération rochelaise et les déplacements domicile-travail.

Que faut-il faire de cet axe ?

Est-ce que ça peut devenir, s'il y avait une décentralisation, un axe de la communauté d'agglomération ?

C'est-à-dire que la communauté d'agglomération décide que cet axe est communautaire, vu l'importance du trafic de l'agglomération dessus, qui doit être majoritaire.

Est-ce que nous, Département, on décide que c'est départemental, parce que ça dessert l'île de Ré et une voirie départementale ?

Il faudra réfléchir.

J'ai dit au maire de La Rochelle et je le dis à toutes celles et tous ceux qui sont candidats : il faut qu'on ait une réflexion avec la future CDA là-dessus, parce que l'État va nous interroger.

Il faudra aussi avoir une réflexion au sein de la commission des routes autour de Michel, pour savoir ce que l'on fait sur cet axe.

Donc, Périgny, Fief Rose, tout à fait d'accord, mais on est dans le domaine de l'État et sur un axe qu'on peut éventuellement nous transférer.

Il faut qu'on améliore la réflexion là-dessus.

Je vous demande à tous d'y réfléchir.

L'État ne nous a pas encore posé officiellement la question, mais ça viendra peut-être en 2020.

Qu'est-ce qu'on serait prêts à reprendre comme voirie d'État en voirie départementale, selon les conditions ?

Que fait-on de la rocade de La Rochelle ?

Si l'État veut s'en débarrasser, il ne va pas garder des équipes, s'il perd la RN 11, juste pour la rocade de La Rochelle.

Qu'en fait-on ?

Qui la gère et comment on organise son amélioration ?

Sur ce sujet, chère collègue Line Lafougère ?

Line Lafougère, conseillère départementale.

-Oui, sur ce sujet, en ce qui me concerne, j'écris régulièrement, depuis que je suis maire, sur la sortie de Loiré-Vérines, qui est une sortie accidentogène, puisque tous les deux mois, une voiture rentre dans la maison d'en face et un jour, il y aura un accident très grave.

On ne trouve pas la solution, et moi, j'en ai une que je peux proposer, qui sera toute simple, qui ne serait pas chère et permettrait d'éviter ces accidents tous les deux mois sur la sortie de la quatre voies sur Vérines.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Michel Doublet est preneur d'en parler avec Line Lafougère, naturellement.

Merci.

Corinne Étourneau, et ensuite Lionel Quillet.

Corinne Étourneau, conseillère départementale.

-M. le président, M. le préfet, chers collègues, mesdames, messieurs.

Le 18 novembre dernier a eu lieu le premier comité de pilotage du plan départemental des Vals de Saintonge.

Ce premier bilan est positif pour nos petites communes, puisque déjà 29 d'entre elles ont pu bénéficier des 10 % de bonification dans le cadre des dispositifs d'aide à l'investissement.

Cette aide va permettre d'alléger le reste à charge et d'encourager la réalisation de nouveaux projets.

Ce plan d'aide est le bienvenu sur notre territoire, qui ne demande qu'à se développer, et ceci grâce à des élus dynamiques et investis.

Au nom de mes collègues maires, je vous remercie, M. le président.

Lors de ce copil, nous avons aussi évoqué avec les services du Département le règlement concernant le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Pour rappel, la communauté de communes des Vals de Saintonge a donné délégation de cette compétence au Département le 25 octobre dernier. Or, il s'avère après discussion que ce règlement nécessiterait d'être réajusté afin de permettre aux entreprises qui souhaitent s'installer sur notre territoire de pouvoir en bénéficier.

Les services de la communauté de communes sont prêts à travailler en étroite collaboration avec ceux du Département afin d'étudier de façon individuelle les demandes et de proposer des avenants à ce règlement. À quoi servirait cette enveloppe de 2 millions d'euros qui s'inscrit dans un plan d'aide, si un règlement trop restrictif et non actualisé ne permet pas son attribution ?

Je souhaite, M. le président, que ce plan départemental puisse être porté et approuvé unanimement par tous les élus de ce territoire de façon concertée et collégiale.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci.

On est tous très attachés à ce plan Vals de Saintonge qui a été porté sur tous les bancs de cette assemblée.

Il y a en effet une difficulté dont le président Godineau m'a déjà entretenu.

Je sais que Mme le maire de Saint-Jean-d'Angély, que je dois voir prochainement, souhaite également m'en parler.

On verra ça avec Mme Marcilly qui avait suivi cet aspect du dossier.

S'il y a des modifications à apporter, on les apportera.

L'important, c'est que nos dispositifs soient utiles aux Vals de Saintonge et qu'on prenne toutes les garanties nécessaires, mais nous sommes prêts, avec le président de la communauté des Vals de Saintonge et les élus, à trouver des amendements si cela est utile à ce dispositif, transférer, en particulier.

Lionel Quillet.

Lionel Quillet, premier vice-président.

-M. le président, juste quelques propos sur l'environnement, puisqu'on était sur le Vals de Saintonge.

Je rappelle qu'il y a le rapport 313 sur la Trézence et le plan de gestion durable de la Trézence.

C'est un rapport qui ne fait que deux pages, mais qui représente trois ans de travail que nous avons fait en toute concertation avec les élus du territoire, les partenaires, les acteurs du territoire et Françoise De Roffignac.

C'est un rapport intéressant et, surtout, il représente non pas une réponse, mais, on va dire, des propositions entre agriculture et environnement en zone humide extrêmement intéressantes.

Cela permettra qu'un comité de gestion et un suivi dans ce territoire soient porteurs de réunions de travail qui soient intéressantes pour notre Département.

Ce n'est pas un modèle, c'est simplement une opportunité de travailler à partir d'une importante banque de terrains du Département.

L'engagement financier est déjà opéré, puisque deux millions ont été mis sur l'ensemble, qu'il faudra suivre de très près.

Je remercie tous nos services pour ce travail, et, bien sûr, tous les acteurs locaux.

Je rappelle aussi, M. le président, qu'avec M. le secrétaire général, demain, nous avons réunion sur ce que je ne vais pas appeler l'éolien, puisque nous l'avons élargi à l'ensemble du mix énergétique développement durable.

Ce sera la première réunion entre le Département et l'État sur cette question d'avenir en matière d'énergies renouvelables, et surtout en matière de densité de projets, chose très intéressante.

À ce titre-là, et pour répondre au président Ferchaud, je rappelle qu'a été mis en place le schéma de développement durable.

Le bureau d'études a été choisi, nous allons donc commencer.

Une première réunion de pilotage s'opérera dès cette semaine, car ce schéma de développement durable est essentiel et porteur de réponses pour l'avenir.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-C'est un document très important pour le Département.

Mes chers collègues, y a-t-il d'autres orateurs ?

Il n'y en a pas.

M. le préfet, vous allez donc reprendre la tradition de vos prédécesseurs.

Nous sommes heureux, et tous les collègues l'ont exprimé, de votre présence.

Nous remercions également Pierre-Emmanuel Portheret, le secrétaire général de l'intérim, on remercie tous les sous-préfets, tous les chefs de services de l'État de leur présence, ainsi que nos collègues suppléants.

M. le préfet, il vous appartient, selon notre tradition, d'avoir le dernier mot.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime.

-M. le président, mesdames, messieurs les conseillers départementaux, je voudrais vous remercier du fond du cœur pour les très gentils mots d'accueil que vous m'avez adressés ce matin.

Vous le savez, ça fait trois semaines à peine que je suis dans ce beau département, donc vous m'excuserez, mais je ne pourrai pas forcément répondre aux différentes questions que vous m'avez posées.

J'essaie, en me déplaçant sur le terrain, en rencontrant un maximum d'acteurs, de m'imprégner le plus rapidement possible des enjeux de la Charente-Maritime.

Alors, ayant écouté avec attention vos interventions, je voudrais d'abord saluer la bonne santé financière de votre collectivité, l'ambition dont elle fait preuve au service des Charentais-Maritimes.

J'ai bien noté un certain nombre de sujets que nous partageons.

Les infrastructures, notamment routières, mais aussi portuaires.

Concernant le SDIS, nous étions, le président l'a rappelé, à Saujon samedi dernier pour la Sainte-Barbe.

J'ai eu l'occasion de rappeler devant les sapeurs-pompiers que l'une de mes priorités, avec le contrôleur général et le président du conseil d'administration, c'est de soulager la charge parfois indue qui pèse aujourd'hui sur les sapeurs-pompiers.

Je puis vous dire que nous y travaillons activement.

J'ai bien noté, également, vos préoccupations dans des domaines comme le développement durable, la gestion de l'eau, les PAPI.

Là-dessus, vous savez qu'un énorme travail a été engagé depuis la tempête Xynthia, et qui doit, bien entendu, se poursuivre.

Sur les sujets sociaux que nous avons en partage, je pense que nous pouvons prendre exemple sur une initiative comme le protocole que nous avons signé avec vous sur les mineurs non accompagnés il y a un an à peu près, et qui, d'après ce que l'on me dit, a donné d'excellents résultats. Je pense que c'est le type de démarche partenariale que nous devons poursuivre sur d'autres sujets.

Il en est de même pour les questions de cohésion territoriale, qui sont, vous le savez, une priorité de l'État.

De nombreuses politiques sont engagées dans ce domaine : "Action cœur de ville" et les opérations de revitalisation du territoire, bientôt le dispositif "Petites villes de demain", les conventions de ruralité qui s'achèveront l'année prochaine.

Et je souhaite que sur tous ces dossiers, nous dialoguions vraiment, pour bien coordonner, bien articuler nos actions respectives.

Sur les sujets routiers, vous l'avez évoqué, M. le président, il y a la question de l'alternative à l'A831, il y a les sujets concernant, notamment, la rocade de La Rochelle.

Là-dessus, avec les services de l'État, naturellement, nous serons à vos côtés pour faire avancer les choses.

M. Quillet a évoqué les sujets éoliens.

Effectivement, nous aurons demain une réunion que je présiderai et qui permettra de faire un point d'ensemble, un état des lieux, je dirais, de la situation.

Mon souci étant d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement des énergies renouvelables qui doit nous permettre collectivement de les promouvoir tout en maîtrisant leur implantation sur le territoire.

Mais encore une fois, nous reparlerons de tout ça demain, sachant qu'il y aura une autre étape qui suivra, je l'espère, rapidement, dès le début de l'année prochaine, et qui nous conduira à mettre en place un pôle départemental des énergies renouvelables.

Ça répond à une orientation qui a été définie au niveau de la région.

Chaque préfet de département animera un pôle départemental auquel vous serez évidemment étroitement associés et qui, je l'espère, nous permettra de mieux maîtriser le développement de ces énergies renouvelables.

Il y a les questions d'agriculture, de gestion de l'eau qui sont évidemment majeures dans ce beau département et dans lesquelles je compte bien m'investir.

Comme j'ai pu l'indiquer dans le courrier que j'ai adressé à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à tous les maires du Département, je souhaite être à l'écoute de vos préoccupations, de vos attentes.

Mon souci sera de mobiliser les services de l'État pour résoudre vos difficultés et vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Sachez, mesdames et messieurs les conseillers départementaux, que ma porte vous sera toujours ouverte.

En conclusion, M. le président, mesdames, messieurs, permettez-moi de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et de vous souhaiter de vive voix avant de vous les adresser par écrit mes vœux les plus chaleureux pour 2020.

Je vous remercie.

Dominique Bussereau, président du Conseil départemental.

-Merci beaucoup, M. le préfet.

Chers collègues, il est 12 heures.

Il est temps de rejoindre Georges Simenon, quatrième étage, pour un déjeuner en commun.

Reprise de nos travaux en assemblée plénière jeudi à 14 heures.